

BAREMES HONORAIRES

Honoraires à charges acquéreur, sauf mandat contraire.

BARÈME MAXIMUM – applicable à compter du 15 mars 2026

Achat - Vente

Maison - Appartement - Garage - Terrain - Parking - cave

De	à	Honoraires TTC
1€	49 999€	5 000€
50 000€	99 999€	7 500€
100 000€	199 999€	7%
200 000€	299 999€	6%
300 000€	Et plus	5%

Immobilier professionnel ou commercial

Achat vente : Fonds de commerce - Entrepôt - Murs commerciaux - Bureaux

De	à	Honoraires HT
1€	49 999€	5000 € HT
50 000€	99 999€	12% HT
100 000€	199 999€	9% HT
200 000€	399 000€	8% HT
400 000€	599 000€	7% HT
600 000 €	799 000 €	6,5 % HT
800 000€	Et plus	6 % HT

Cession de bail

Honoraires HT : 12 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerce bureau et entrepôt

Honoraires HT : 10 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

Mandat de recherche

Honoraires TTC : 10% du montant du bien net vendeur ou HAI

* Au taux actuel de la TVA en vigueur de 20% pour la France métropolitaine et 8,5% pour la Réunion

étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

"En cas d'effet de seuil entre deux tranches, le montant d'honoraires le plus élevé sera systématiquement appliqué."

Ce barème constitue le barème général maximum du réseau LE NIID. Chaque mandataire peut disposer d'un barème spécifique, validé par le réseau et obligatoirement inférieur au présent barème ; dans ce cas, le barème applicable sera communiqué au vendeur ou à l'acquéreur et devra être signé par celui-ci pour validation avant toute mission.



LE NIID – SAS au capital de 1 000 € – SIRET 984 789 271 00025 – RCS Saint-Nazaire 984 789 271 – Siège social : 20 Allée de la Mer d'Iroise, 44600 Saint-Nazaire – Représentant légal : Sébastien RINFRAY – Carte Professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI44022024000000008, délivrée par la CCI de Nantes-Saint-Nazaire, valable jusqu'au 27/03/2027 (Loi n° 70-9 du 02/01/1970), sans détention de fonds, absence de garantie financière – RCP : AXA France IARD, 92727 Nanterre Cedex.